

PRISES DE PAROLE EN SÉANCE PUBLIQUE



1

LES TEXTES LÉGISLATIFS

La discussion générale

Présentation d'une proposition de loi par son auteur

10'

Intervention de la commission au fond

10'

Intervention de la commission pour avis

5'

Les motions

Présentation d'une motion par son auteur¹

10'

Intervention de l'orateur contre¹

10'

Une explication de vote par groupe

2'

La discussion des articles

Parole sur article (pas sur un article supprimé ou sur un amendement portant article additionnel)

2'

Présentation d'un amendement

2'

Explication de vote sur les amendements et les articles

2'

L'examen d'un texte élaboré par une CMP (Sauf décision contraire de la Conférence des Présidents)

Intervention de la commission

5'

Une explication de vote par groupe²

5'

¹Si la motion n'est déposée ni par le Gouvernement, ni par la commission, ni par un groupe politique, ce temps est limité à 3 minutes
²3 minutes pour un sénateur non-inscrit

Les explications de vote sur l'ensemble d'un texte :

- hors vote solennel
Une explication de vote par sénateur

2'

- précédant un vote solennel
Une explication de vote par groupe²

7'

La législation en commission
(sur une partie ou l'ensemble d'un texte)

7'

Intervention de la commission au fond

Une explication de vote par groupe²

5'

2

LES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Questions d'actualité au Gouvernement
(y compris la réplique)

2'

Questions orales
(y compris la réplique)

2'

3

AUTRES PRISES DE PAROLE

Rappel au Règlement

2'

Mise au point d'un scrutin :
peut être effectuée en séance publique par le sénateur ou par un de ses collègues

2'